

Jeudi de la FFN

L'essentiel de la
Convention
Collective Nationale
du Sport (CCNS)

Nombre de places : 7

Intervenant : Adrien DODU

Lieu : INFAN FFN

Date : jeudi 24 mars 2022

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories
d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION EN APPRENTISSAGE





JEUDI DE LA FFN L'ESSENTIEL DE LA CCNS (24/03/22)

Lors de cette formation, il sera abordé les principaux points de la CCNS à respecter afin de sécuriser la fonction employeur mais également les salariées et optimiser une gestion du travail spécifique au secteur sportif

PUBLIC VISÉ

- Licenciés FFN
- Entraîneurs de clubs, responsables techniques, élus dirigeants ...

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, le participant sera, entre autre, capable de :

- Définir le temps de travail des salariés
- Identifier le contrat le plus adapté en fonction des besoins
- Définir la politique de rémunération de la structure

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Définition de la CCNS
- Le temps de travail
- Les différents types d'organisation
- Le contrat de travail
- La gestion des absences
- La rémunération

MÉTHODES MOBILISÉES

- Interaction avec les participants (Q/R...)
- Présentation d'un support pédagogique
- Exemples

INTERVENANT

Adrien DODU

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

A l'issue de la formation, le participant sera, entre autre, capable de :

- Sécuriser la fonction employeur et salarié
- D'optimiser une gestion du travail spécifique au secteur sportif



INFAN FFN

DATES ET VOLUMES HORAIRES

Jeudi 24 mars 2022

de 9h30 à 17h30

Accueil à partir de 9h00

Volume horaire :
7 heures

LIEU DE FORMATION

Fédération Française de Natation

104 rue Martre

CS 70052

92583 CLICHY Cedex

Métro 13
Mairie de Clichy

CONTACT & INSCRIPTIONS

Inscription via le lien suivant
avant le **18/03/2022**

<https://forms.gle/XoUAktzeS2nsxYw68>

Valentin MATHOU,
INFAN
01.70.48.45.51
infan@ffnatation.fr

**Institut National de Formation
des Activités de la Natation**
Fédération Française de Natation
104 rue Martre, CS 70052,
92583 CLICHY Cedex

Déclaration d'activité :
11753454075
Numéro SIRET :
775 695 802 00063
Code APE :
93 12 Z

Limité à 7 places



JEUDI DE LA FFN L'ESSENTIEL DE LA CCNS (24/03/22)

HANDICAP

Pour les personnes en situation de handicap veuillez nous contacter à :
infan@ffnatation.fr pour que nous puissions étudier votre demande et définir
des aménagements adaptés.

Référente handicap FFN : Frédérique CROCHARD
mail : frederique.crochard@ffnatation.fr)

ÉQUIVALENCE, SUITE DE PARCOURS

Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la session. Elle pourra
être prise en compte pour la partie des connaissances pédagogiques de la
formation continue des brevets de la FFN.

Les formations proposées par l'INFAN et leurs débouchés :

- BF5 : Entraîneur, directeur sportif
- DESJEPS : Directeur de structure, Directeur de projet ou entraîneur
et coordonnateur de système d'entraînement orienté vers la per-
formance de haut niveau.
- Formation continue des entraîneurs (« mardi de la FFN »)

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

**Formation limitée à 7 places. Le nombre de
places étant limité, les inscriptions seront en-
registrées par ordre d'arrivée.**

Lien d'inscription :

<https://forms.gle/XoUAktzeS2nsxYw68>



INFAN FFN

DATES ET VOLUMES HORAIRES

Jeudi 24 mars 2022

de 9h30 à 17h30

Accueil à partir de 9h00

Volume horaire :

7 heures

LIEU DE FORMATION

**Fédération Française de
Natation**

104 rue Martre

CS 70052

92583 CLICHY Cedex

Métro 13

Mairie de Clichy

CONTACT & INSCRIPTIONS

Inscription via le lien suivant
avant le **18/03/2022**

<https://forms.gle/XoUAktzeS2nsxYw68>

Valentin MATHOU,

INFAN

01.70.48.45.51

infan@ffnatation.fr

**Institut National de Formation
des Activités de la Natation**

Fédération Française de Natation

104 rue Martre, CS 70052,

92583 CLICHY Cedex

Déclaration d'activité :

11753454075

Numéro SIRET :

775 695 802 00063

Code APE :

93 12 Z

Limité à 7 places



JEUDI DE LA FFN L'ESSENTIEL DE LA CCNS (24/03/22)

ÉTAPES À SUIVRE POUR L'INSCRIPTION

1. Inscription à partir du lien sur ce document.
2. Règlement de la formation avec envoi de la copie de l'ordre de virement (préciser MARDI FFN + NOM DU PARTICIPANT) à infan@ffnatation.fr (une simple capture d'écran suffit).
3. Envoi d'un mail de confirmation de la bonne réception de la copie de l'ordre de virement
4. Quelques jours avant la formation, réception de la convocation+ le devis (si un devis a été demandé).
5. Jour J de la formation.
6. Quelques jours après la formation : réception de la facture ou facture acquittée + attestation de suivi de formation + supports de la formation (pour les participants ayant réglé la formation et suivi son intégralité).

COÛT DE LA FORMATION

	Participants
Frais pédagogiques	180 €
Frais d'inscriptions	20 €
Restauration	Déjeuner du 24/03/22 pris en charge par la FFN

La formation est éligible aux dispositifs de financement de la formation professionnelle par l'AFDAS pour les salariés d'une structure FFN



INFAN FFN

DATES ET VOLUMES HORAIRES

Jeudi 24 mars 2022
de 9h30 à 17h30
Accueil à partir de 9h00

Volume horaire :
7 heures

LIEU DE FORMATION

Fédération Française de Natation
104 rue Martre
CS 70052
92583 CLICHY Cedex

Métro 13
Mairie de Clichy

CONTACT & INSCRIPTIONS

Inscription via le lien suivant
avant le **18/03/2022**

<https://forms.gle/XoUAktzeS2nsxYw68>

Valentin MATHOU,
INFAN
01.70.48.45.51
infan@ffnatation.fr

**Institut National de Formation
des Activités de la Natation**
Fédération Française de Natation
104 rue Martre, CS 70052,
92583 CLICHY Cedex

Déclaration d'activité :
11753454075
Numéro SIRET :
775 695 802 00063
Code APE :
93 12 Z

Limité à 7 places



JEUDI DE LA FFN L'ESSENTIEL DE LA CCNS (24/03/22)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire d'auto évaluation en début et fin de formation.

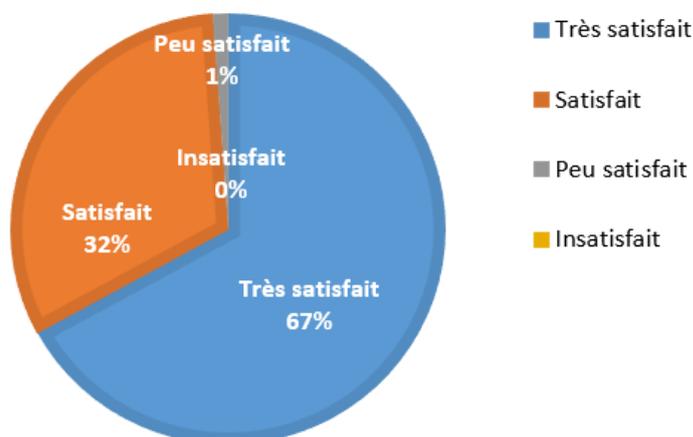
CONTACTS

Référent administratif de l'INFAN :
Valentin MATHOU, Tel. : 01 70 48 45 51,
Mail : valentin.mathou@ffnatation.fr

Référent pédagogique :
Adrien DODU

TAUX DE SATISFACTION

TAUX DE RETOUR D'ENQUÊTE : 83,81%
(88 SUR 105)



INFAN FFN

DATES ET VOLUMES HORAIRES

Jeudi 24 mars 2022
de 9h30 à 17h30
Accueil à partir de 9h00

Volume horaire :
7 heures

LIEU DE FORMATION

Fédération Française de Natation
104 rue Martre
CS 70052
92583 CLICHY Cedex

Métro 13
Mairie de Clichy

CONTACT & INSCRIPTIONS

Inscription via le lien suivant
avant le **18/03/2022**

<https://forms.gle/XoUAktzeS2nsxYw68>

Valentin MATHOU,
INFAN
01.70.48.45.51
infan@ffnatation.fr

**Institut National de Formation
des Activités de la Natation**
Fédération Française de Natation
104 rue Martre, CS 70052,
92583 CLICHY Cedex

Déclaration d'activité :
11753454075
Numéro SIRET :
775 695 802 00063
Code APE :
93 12 Z

Limité à 7 places

INFAN FFN

DATES ET VOLUMES HORAIRES

Jeudi 24 mars 2022

de 9h30 à 17h30

Accueil à partir de 9h00

Volume horaire :

7 heures

LIEU DE FORMATION

Fédération Française de Natation

104 rue Martre

CS 70052

92583 CLICHY Cedex

Métro 13

Mairie de Clichy

CONTACT & INSCRIPTIONS

Inscription via le lien suivant
avant le **18/03/2022**

<https://forms.gle/XoUAktzeS2nsxYw68>

Valentin MATHOU,

INFAN

01.70.48.45.51

infan@ffnatation.fr

**Institut National de Formation
des Activités de la Natation**

Fédération Française de Natation

104 rue Martre, CS 70052,

92583 CLICHY Cedex

Déclaration d'activité :

11753454075

Numéro SIRET :

775 695 802 00063

Code APE :

93 12 Z

Limité à 7 places

Ce bulletin d'inscription

à renvoyer avant le vendredi 18 mars à infan@ffnatation.fr

Par courrier en cas de demande de prise en charge à l'AFDAS

avec le règlement à l'ordre de l'INFAN-FFN

Merci de transmettre un chèque de 200€ à joindre au bulletin d'inscription
et qui ne sera pas encaissé si votre demande est acceptée.

IDENTITÉ DU STAGIAIRE

Prénom/Nom :

Club :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

Educateur salarié : Educateur bénévole: Bénévole dirigeant :

Autre (précisez) :

FINANCEMENT DE LA FORMATION

La formation est financée par :

OPCO

Employeur

Fonds personnels

Autre (précisez) :

Relevé d'identité bancaire—INFAN

CIC Crédit Industriel et Commercial							
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE							
Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation		
30066	10781	00020383303	07	EUR	CIC PARIS JAURES		
Identifiant international de compte bancaire							
IBAN (International Bank Account Number)			BIC (Bank Identifier Code)				
FR76	3006	6107	8100	0203	8330	307	CMCIFRPP
Domiciliation			Titulaire du compte (Account Owner)				
CIC PARIS JAURES			INFAN				
125 AVENUE JEAN JAURES			104 RUE MARTRE				
75019 PARIS			CS 70052				
☎ 01 53 35 43 87			92583 CLICHY CEDEX				
Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.							
PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ							



Conditions Générales de Vente Institut National de Formation des Activités de la Natation



Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formations de l'INFAN. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'INFAN.
L'envoi du bulletin d'inscription emporte, pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique, le dossier de candidature complet et par voie postale, deux chèques, dont l'un est relatif aux frais d'inscription et l'autre aux frais pédagogiques. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte. Sauf mention contraire sur le bulletin, les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Dès réception du dossier complet, et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire, une convention de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention est adressée par l'INFAN au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

Convocation et attestation de stage

Une confirmation d'inscription est adressée par l'INFAN au stagiaire après arrêt des inscriptions.
L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est envoyée, à la structure ou au stagiaire à leur demande.

Prix

Les prix indiqués sont des coûts unitaires hors taxe. Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transports et de restauration restent à la charge du stagiaire. Les tarifs réduits (étudiant, demandeur d'emploi) ne peuvent être appliqués que sur présentation des justificatifs.

Facturation et conditions de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande de la structure ou du stagiaire.

Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation.

Pour les formations financées à titre individuel ou par l'employeur :

- le chèque correspondant aux frais pédagogiques est encaissé à la fin de la formation. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du stagiaire. Pour les formations prises en charge par un OPCO :

Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription ;

La copie de l'accord de prise en charge par l'OPCO est transmise à l'INFAN dans les meilleurs délais ;

La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'OPCO et reste responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de l'OPCO.

Dans le cas où l'OPCO paie directement l'organisme de formation, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'OPCO.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'OPCO, le chèque de caution est encaissé, et l'INFAN s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'OPCO (feuilles d'émargements, facture acquittée etc.).

L'INFAN se garde le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée dans l'année qui suit son organisation.

Annulation/Abandon

A l'initiative de l'INFAN :

L'INFAN se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'INFAN s'engage alors à rembourser la totalité des frais d'inscription et les frais pédagogiques de la formation versée, sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

A l'initiative du stagiaire ou de la structure :

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'INFAN par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation, ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif.

En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

Dispositions diverses

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'INFAN. Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'INFAN est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur de l'INFAN, signé lors de la première formation et consultable sur le site internet.

Différends éventuels

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés dans le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).

Tel : 01.70.48.45.24

INFAN - FFN
www.ffnatation.fr

infan@ffnatation.fr